

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2814

17 novembre 2011

SOMMAIRE

Anton Capital Entertainment, S.C.A.	135043	Fiberman Management S.à r.l.	135042
Appunti S.à r.l.	135026	Finance BR S.à r.l.	135051
Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l.	135027	Foncière d'Investissements Méditerranée Sàrl	135026
BBGP Finco Lux S.à r.l.	135048	Fondamenta Private Equity S.A.	135068
BGP Minerva GP S.à.r.l.	135027	Hair & Style Walfer s.à r.l.	135070
Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l.	135027	Harvey Weston S.à r.l.	135071
Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l.	135027	Harvey Weston S.à r.l.	135071
CMP II S.à r.l.	135030	Harvey Weston S.à r.l.	135070
CMP I S.à r.l.	135029	Havsund S.à r.l.	135053
Delta Shipping S.A.	135031	Hawe-Lux-Türen S.à r.l.	135071
Dimant S.A.	135050	HBLT S.A.	135071
Doduco S.à r.l.	135030	HBPM Real Estate S.A.	135072
Dreadnought Investments Limited S.à r.l.	135050	HERR Fleischbearbeitungs S.à r.l.	135072
Drill-Tech-Fondations S.A.	135051	High Tech Automation Systems S.A.	135069
DSK Systems S.A.	135032	Hockney Finance S.à r.l.	135070
Dyadimmo S.A.	135052	Hockney Holding S.à r.l.	135070
EECP II S. à r.l.	135052	Lieb S.A.	135071
EECP I S. à r.l.	135052	Lizarco S.A.	135042
Elkin Holding S.A., SPF	135053	Menolly Investments 2 S.à r.l.	135072
Elkin Holding S.A., SPF	135067	Mylan Luxembourg 6 S.à r.l.	135042
Elkin Holding S.A., SPF	135053	Otto Bock Luxembourg S.A.	135031
Energy Luxembourg CCAL S.à r.l.	135067	Patron Weghell I S.à r.l.	135043
Essonne S.A.	135068	Piranha et Petits Poissons Rouges S.A. ..	135047
Essonne S.A.	135068	R3 Treatment Finance (Luxembourg) S.à r.l.	135047
Euro-Connect S.A.	135068	R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	135047
Eurofinance S.A. SPF	135069	Ratree S.A.	135051
Eurofinance S.A. SPF	135068	Rent Me S.A.	135043
Européenne de Berri S.A.	135053	Repco 31 S.A.	135069
EuroPRISA Jersey Holding S. à r.l.	135052	Roxane Invest S.A.	135030
Europrop Luxembourg II Sàrl	135052	Société Holding des Côtes Rouges S.A. .	135050
Executive Search Company S.A.	135069	TOWL Intellectual Properties S.A.	135032

Appunti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.813.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136164/10.

(110158049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Foncière d'Investissements Méditerranée Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 77.439.

L'an deux mil onze, le huit septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LUNEL INVESTMENT S.A., dont le siège social est établi au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.538,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Mademoiselle Marie-Laure AFLALO et Monsieur Philippe AFLALO, tous deux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen, pouvant engager la société par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 22 juillet 2008, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2108 du 30 août 2008, il a été cédé:

par La société TINDRA BV, dont le siège est sis à NL-2585 GB La Haye, Laan Copes van Cattenburch 52, enregistrée à la Chambre de Commerce de La Haye sous le numéro 27.12.88.32, à LUNEL INVESTMENT S.A., précitée, cinq cents (500) parts sociales de la société «FONCIERE D'INVESTISSEMENTS MEDITERRANEE S.à r.l.»;

2.- en conséquence de ce qui précède LUNEL INVESTMENT S.A., précitée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée «FONCIERE D'INVESTISSEMENTS MEDITERRANEE S.à r.l.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 60 du 27 janvier 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 157 du 14 février 2003.

Après avoir exposé ce qui précède, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (750.000.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cents euros (800. EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. AFLALO, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40024. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136362/44.

(110157961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.300.010,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.464.

En vertu d'un contrat d'apport daté du 19 janvier 2011, Brookfield Properties Ltd., a apporté et alloué les 575.067 parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 30,- chacune qu'elle détenait dans la Société, à sa succursale luxembourgeoise Brookfield Properties (Luxembourg) Branch, sise au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, représentée par Brookfield Properties Ltd et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.613.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2011136217/16.

(110158040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.359.082,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.778.

Conformément aux résolutions prises en date du 13 septembre 2011, le conseil de gérance a décidé,
- de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Les adresses professionnelles de Géraldine Schmit et Marie-Catherine Brunner, gérants de catégorie B, ont changé et se trouvent dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136232/15.

(110157989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

BGP Minerva GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l.).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.020.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BGP Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97.795, holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mrs Nadine GLOESENER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on September 23rd 2011.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.020, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on November 2nd 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 30 on January 23rd 2007 (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. To change the name of the Company from "Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l." into "BGP Minerva GP S.à r.l."
3. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item 2.
4. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l." into "BGP Minerva GP S.à r.l."

Third resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the article 1 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the second resolution, which shall read as follows:

" **Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BGP Minerva GP S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 800 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 septembre 2011.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est le seul associé de Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.020, constituée suivant un acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, du 02 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 30 le 23 janvier 2007 (la Société).

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Changer le nom de la Société de «Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l.» en «BGP Minerva GP S.à r.l.»
3. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement du nom spécifiée au point 2.
4. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de «Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l.» en «BGP Minerva GP S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BGP Minerva GP S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 800 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42783. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136206/110.

(110158015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

CMP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.329.

Conformément aux résolutions prises en date du 13 septembre 2011, le conseil de gérance a décidé,
- de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Les adresses professionnelles de Géraldine Schmit et Marie-Catherine Brunner, gérants de catégorie B, ont changé et se trouvent dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136270/15.

(110157987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Roxane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.492.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire le 05 août 2011, que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la révocation, avec effet immédiat, de Monsieur Peter VANSANT pour ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.

- L'Assemblée Générale prend acte de la révocation, avec effet immédiat, de Monsieur Christian BILLO de ses fonctions d'administrateur.

- L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateurs de Monsieur Paulo Jorge DA COSTA MAGALHÃES ayant pour adresse professionnelle le 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Il est élu jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficiera d'un pouvoir de signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011140052/22.

(110161829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

CMP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.328.

Conformément aux résolutions prises en date du 13 septembre 2011, le conseil de gérance a décidé,

- de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Les adresses professionnelles de Géraldine Schmit et Marie-Catherine Brunner, gérants de catégorie B, ont changé et se trouvent dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136271/15.

(110157988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 120.615,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.900.

Le gérant de classe B de la Société, Monsieur Michel RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Doduco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011136289/14.

(110158023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Otto Bock Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 87.106.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 1^{er} juin 2011

5^{ème} Résolution:

Sont réélus membres du conseil d'administration:

- Monsieur Gregorius Hendricus VAN CRANENBROEK, demeurant au 32, Bosch, NL-6021 AP Budel, Pays-Bas, Administrateur A;
- Monsieur Jan VERHULST, demeurant au 129, Venbergsmolen, NL-5612 DX Eindhoven, Pays-Bas, Administrateur A;
- Monsieur Romain THILLENS, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur B.

Leur mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée décide aussi de nommer ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises agréé à la place de commissaire aux comptes de la société. Son mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Otto Bock Luxembourg S.A.

Romain THILLENS

Référence de publication: 2011140432/25.

(110162441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Delta Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.195.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30/09/2011

Résolution

Siège Social:

- Les associés décident à l'unanimité de procéder au transfert du siège de la société du 14A, rue des Bains L-1212 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Révocations:

- Les associés décident à l'unanimité de révoquer le mandat de Délégué à la gestion journalière de Monsieur Fabrice Maire, né le 16/02/1969 à Thionville, demeurant au 30, avenue Dr Klein, L-5630 Mondorf-les-Bains, avec effet immédiat.
- Les associés décident à l'unanimité de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Fabrice MAIRE, né le 16/02/1969 à Thionville, demeurant au 30, avenue Dr Klein, L-5630 Mondorf-les-Bains, avec effet immédiat.
- Les associés décident à l'unanimité de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Gilbert MULLER, né le 06/02/1940 à Luxembourg, demeurant au 85, route du Vin, L-5440 Remerschen, avec effet immédiat.
- Les associés décident à l'unanimité de révoquer le mandat d'administrateur de la société Intershipping S.A., ayant son siège social au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.764 et représentée par Monsieur Fernand BOZZONI, né le 24/06/1947 à Bordeaux, demeurant au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nominations:

- Les associés décident à l'unanimité de nommer la société M.H.R. TRADING COMPANY S.à r.l., ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.401, représentée par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, né le 12 janvier 1973 à Arlon, résidant au 9, rue du Muselbur, B-6700 Arlon au poste d'administrateur.
- Les associés décident à l'unanimité de nommer la société DANATEC S.à r.l., ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.058, représentée par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, né le 12 janvier 1973 à Arlon, résidant au 9, rue du Muselbur, B-6700 Arlon au poste d'administrateur.

- Les associés décident à l'unanimité de nommer la société AFC BENELUX S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.162, représentée par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, né le 12 janvier 1973 à Arlon, résidant au 9, rue du Muselbur, B-6700 Arlon au poste d'administrateur.

Administrateur-délégué:

- Les associés décident à l'unanimité de nommer la société AFC BENELUX S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.162, représentée par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, né le 12 janvier 1973 à Arlon, résidant au 9, rue du Muselbur, B-6700 Arlon au poste d'administrateur-délégué.

L'administrateur-délégué ainsi nommé pourra engager toutes dépenses pour le compte de la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011136293/46.

(110157786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

DSK Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 40.371.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2011 que:

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats des administrateurs:

- Monsieur Charles KROMBACH, demeurant à L-1145 Luxembourg, 131, rue des Aubépines, né le 19.02.1942 à Luxembourg,

- Monsieur Jacques BAUER, demeurant à L-6990 Rameldange, 35C, rue Principale, né le 08.09.1967 à Luxembourg,

- Monsieur Marc WAGENER, demeurant à L-1467 Howald, 77, rue Henri Etringer, né le 26.08.1965 à Luxembourg

- Monsieur Guy PUTZ, demeurant à L-9012 Ettelbrück, 43, Avenue des Alliés, né le 20.03.1967 à Luxembourg

- Monsieur Gil DA SILVA, demeurant à L- 1619 Luxembourg, 47, rue Michel Gehrend, né le 10.03.1960 à Marinha Grande (Portugal),

pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur l'exercice 2011.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Gil DA SILVA, demeurant à L- 1619 Luxembourg, 47, rue Michel Gehrend, né le 10.03.1960 à Marinha Grande (Portugal), pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur l'exercice 2011.

L'Assemblée Générale décide de donner mandat à la société PriceWaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg No B 65 477 pour réviser les comptes de la société pour l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour le Conseil d'Administration

DSK SYSTEMS S.A.

Référence de publication: 2011136296/28.

(110158038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

TOWL Intellectual Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 163.721.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of September,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

BROTHERS HOLDING B.V., a Dutch limited liability company, registered at Coolwijkseweg 1a, 3218VC Heenvliet, The Netherlands, with the Trade registry (Kamers van Koophandel) Rotterdam under No.: 24188626;

duly here represented by Mrs Marina Muller, private employee residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Heenvliet on 12 September 2011.

The proxy, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "TOWL Intellectual Properties S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered office.

(1) The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

(2) Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

(3) If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

(1) The Company is established for an unlimited period.

(2) The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose.

(1) The purpose of the Company is the acquisition, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds.

(2) The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights.

(3) The purpose of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

(4) The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Art. 5. Share capital.

(1) The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

(2) The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

(3) The shareholders shall have pre-emptive rights to subscribe to any increase of share capital of the Company on a pro rata basis.

(4) The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares.

(1) The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

(2) The Company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

(3) The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of directors.

(1) The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. If the Company is formed by a single shareholder or where it has been established at a general meeting of shareholders that the company has only a single shareholder, the board of directors can be, unless otherwise provided by law, made up by one member

(Sole Director) until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. Directors do not need to be shareholders of the Company.

(2) The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

(3) In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the board of directors.

(1) The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

(2) The chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy shall preside over all meetings of the Board of Directors. In his absence and in the absence of the person appointed as his proxy, the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

(3) The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

(4) Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

(5) The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

(6) Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy shall have a casting vote.

(7) Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

(8) Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of meetings of the board of directors.

(1) The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

(2) Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers and Duties of the board of directors.

(1) The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

(2) The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or (if applicable) the Sole Director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of powers.

(1) The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act, unless otherwise provided by law, individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

(2) The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and/or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

(3) The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of interest.

(1) Directors shall abide by laws, regulations and the present articles of incorporation, to perform their duties loyally and diligently to safeguard the interests of the Company. Where there is a conflict between their personal interests and the interests of the Company, a director shall act in the best interest of the Company.

(2) When a director acts in his/her/its own name and where any third party may reasonably believe that such director is representing the Company or the Board of Directors, such director shall clarify his/her/its capacity and role in advance.

(3) A director's obligation to the Company and the shareholders does not necessarily cease within a reasonable time period upon the resignation or expiry of his/her/its term of office. The obligation to keep confidential the Company's trade secrets and confidential information survives to the expiry of his/her/its term of office until such trade secrets or confidential information become publicly available.

(4) In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

(5) Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General meeting of shareholders.

(1) The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

(2) The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

(3) The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 2nd Tuesday of the month of June at 4 p.m.. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

(4) Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

(5) General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder. If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

(6) Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(7) The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

(8) The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

(9) The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

(10) Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

(11) Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

(12) If the Company has only one shareholder, the present articles of incorporation apply in such way as that the decision of the sole shareholder is sufficient. In such a case, where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in the present articles, "General Meeting of shareholders" shall be read as a reference to the "sole shareholder".

Art. 15. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors who will be appointed and dismissed according to the legal provisions in force. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first (31) of December of the same year.

Art. 17. Distribution of profits.

(1) From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

(2) The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

(3) Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the company. In case of dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2012.

Subscription

BROTHERS HOLDING B.V., a Dutch limited liability company, registered at Coolwijkseweg 1a, 3218VC Heenvliet, The Netherlands, and with the Trade registry (Kamers van Koophandel) Rotterdam under No.: 24188626, represented as stated above, declares to subscribe all the thirty-one thousand (31,000) shares.

All these shares are paid-up in cash to the extent of an amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital of the Company, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7.750,-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.-

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

Resolutions of the sole shareholder of the Company

Brothers Holding BV, as sole shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire subscribed share capital has immediately after the incorporation of the Company taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set the number of directors at one (1) and to appoint the following person as director for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 2016, to be held in 2017:

- Mr. Gerd Schneider, director, born in Kaiserslautern, Germany, on 17 November 1965, with address at 25, Montée de Clausen, L1343 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint ADFIS B.V., a dutch limited liability company, providing chartered accountant services, with offices at Coolwijkseweg 1a, 3218VC Heenvliet, The Netherlands, and with the Trade registry (Kamers van Koophandel) Rotterdam under No.: 24227553 as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 31 December 2016, to be held in 2017.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to fix the address of the registered office of the Company at L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up, in the office of the undersigned notary, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize septembre.

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu

BROTHERS HOLDING B.V., une société Néerlandaise, ayant son siège social au Coolwijkseweg 1a, 3218VC Heenvliet, Pays-Bas, enregistrée auprès du Kamers van Koophandel Rotterdam sous le numéro 24188626, dument représentée par Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Heenvliet le 12 septembre 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "TOWL Intellectual Properties S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège social.

(1) Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

(2) La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

(3) Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

(1) La Société est constituée pour une durée illimitée.

(2) La Société peu être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 4. Objet.

(1) La Société a pour objet l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes.

(2) La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en œuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

(3) La Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

(4) La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 5. Capital social.

(1) La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

(2) Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

(3) Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société au pro rata de leurs participations.

(4) La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions.

(1) Les actions de la Société seront émises au porteur ou sous forme nominative, au choix des actionnaires, sauf pour les actions pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

(2) Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de leur propriétaire, sous la forme de certificats représentant une seule ou deux ou plusieurs actions.

(3) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'administration.

(1) La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, celle-ci n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre (Administrateur Unique) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suit l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

(2) Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour une période n'excédant pas six (6) ans à condition toutefois qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs seront éligibles pour un nouveau mandat.

(3) Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires peuvent se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

(1) Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

(2) Le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter préside les réunions du Conseil d'Administration. En son absence et en l'absence de la personne désignée pour le représenter, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

(3) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation du conseil d'administration. Celui-ci doit réunir le Conseil d'administration s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour de la réunion sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours calendrier avant l'heure prévue pour ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion suffira et devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

(4) Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

(5) Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

(6) Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter aura une voix prépondérante.

(7) Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège social de la Société.

(8) Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit à l'unanimité et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

(1) Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

(2) Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs et Tâches du conseil d'administration.

(1) Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

(2) Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou (le cas échéant) par l'Administrateur Unique ou la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

(1) Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

(2) Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et/ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

(3) Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt.

(1) Les Administrateurs doivent respecter les lois, règlements et les présents statuts pour exercer leurs tâches avec loyauté et diligence afin de sauvegarder les intérêts de la Société. S'il y a conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la Société, un administrateur doit agir dans le meilleur intérêt de la Société.

(2) Lorsqu'un administrateur agit en son nom personnel et là où des tiers peuvent raisonnablement penser que cet administrateur représente la Société ou le Conseil d'Administration, cet administrateur doit clarifier au préalable sa fonction et son rôle.

(3) L'obligation d'un administrateur à l'égard de la Société et des actionnaires ne cesse pas nécessairement dans un délai raisonnable après la démission ou à l'expiration de son mandat. L'obligation de garder confidentiels les secrets

commerciaux et les informations confidentielles de la Société subsiste à l'expiration de son mandat jusqu'à ce que ces secrets commerciaux ou informations confidentielles soient publiquement disponibles.

(4) Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

(5) Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires.

(1) L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

(2) L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

(3) L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 2^e mardi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

(4) D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

(5) Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

(6) Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

(7) Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

(8) L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

(9) Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

(10) Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

(11) Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

(12) Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, les présents statuts s'appliquent de manière telle que la décision de l'actionnaire unique est suffisante. Dans un tel cas, où le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents articles, «assemblée générale des actionnaires" se lit comme une référence à "l'actionnaire Unique".

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera/seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.

(1) Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

(2) L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

(3) Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription

BROTHER HOLDING B.V., une société Néerlandaise, ayant son siège social au Coolwijkseweg 1a, 3218VC Heenvliet, Pays-Bas, enregistrée auprès du Kamers van Koophandel Rotterdam sous le numéro 24188626, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Les actions sont libérées en espèce à hauteur de sept mille sept cent cinquante euro (EUR 7.750) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social de la Société de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euro (EUR 7.750) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique de la Société

BROTHER HOLDINGS B.V., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant comme actionnaire unique l'intégralité du capital social souscrit, a pris immédiatement après constitution de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de fixer le nombre d'administrateurs à une (1) personne et de nommer la personne suivante en tant qu'administrateur pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera fin 2016, qui se tiendra en 2017:

Monsieur Gerd Schneider, administrateur, né à Kaiserslautern, Allemagne, le 17 Novembre 1965, demeurant au 25, Montée de Clausen, L1343 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer ADFIS B.V., une société Néerlandaise fournissant des services de comptabilité, ayant son siège social à Coolwijkseweg 1a, 3218VC Heenvliet, Pays-Bas, et enregistrée auprès du Kamers van Koophandel Rotterdam sous le numéro 24227553, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2016, à tenir en 2017.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de fixer l'adresse du siège de la Société à L1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci à signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. LAC / 2011 / 40914. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137272/512.

(110158296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Fiberman Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.375,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.943.

Conformément aux résolutions circulaires prises en date du 7 septembre 2011, les gérants ont décidé,

- de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136344/13.

(110157986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Lizarco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4733 Pétange, 1A, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 147.808.

Il est pris acte de la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011136474/11.

(110158043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Mylan Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.313.

Le gérant de classe B de la Société, Monsieur Michel RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Mylan Luxembourg 6 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011136488/14.

(110158036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Patron Weghell I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.582.

Résolution prise par l'associé unique en date du 29 septembre 2011

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- Geraldine SCHMIT, gérant de la société, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Robert BRIMEYER, gérant de la société, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2011136532/16.

(110158026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Rent Me S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.899.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société RENT ME S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 20 septembre 2011 que:

1. La société accepte la démission de l'Administrateur Monsieur SCHIDLER avec effet immédiat.

2. La société nomme Monsieur NINITTE Thierry, né à Charleville-Mézières (France) le 03.10.1956, demeurant à L-4940 Bascharage, 134A avenue de Luxembourg, à la fonction d'Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. NINITTE Thierry

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011136573/17.

(110158025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Anton Capital Entertainment, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 161.727.

In the year two thousand and eleven, the thirteenth day of the month of September;

Before us Maître Henri Hellinckx, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

Ms Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

acting in her capacity as special proxyholder of the board of managers of the general partner (the "Board") of Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.683, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 September 2011, which articles of incorporation were last amended on 12 August 2011 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch aforementioned, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "General Partner") acting as managing general partner of Anton Capital Entertainment, S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions - SCA), having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.727, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, dated 14 June 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which articles of incorporation were last amended on 12 August 2011 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch aforementioned, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company");

by virtue of the authority conferred on her pursuant to a proxy issued to her by Mr. Yvon Lauret, B manager of the General Partner, entitled to do so pursuant to resolutions taken at a meeting of the Board of the General Partner held on 23 August 2011. A copy of an excerpt of the minutes of such meeting and the proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

1. The Company's issued share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), consisting of one (1) General Partner Share and thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Class B1 Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Pursuant to article 7.3.1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), the Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at one million and five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-), consisting of up to:

- (i) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B1 Shares;
- (ii) one hundred twenty thousand (120,000) Class B2 Shares; and
- (iii) one hundred eighty thousand (180,000) Class C Shares;

all of which shall have a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share of each Class.

3. Pursuant to resolutions taken at a meeting held in Luxembourg on 23 August 2011, the Board of the General Partner decided to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred ninety-four thousand and one euro (EUR 494,001.-) so as to raise it from the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) up to five hundred twenty-five thousand and one euro (EUR 525,001.-) through the issue of:

- three hundred eighty-nine thousand and one (389,001) Class B1 Shares;
- forty-two thousand (42,000) Class B2 Shares;
- sixty-three thousand (63,000) Class C Shares

all of which shall have a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share of each Class (hereinafter the "Shares").

4. Pursuant to article 7.3.2 of the Articles, during a period of time of five (5) years from the date of publication of the Articles or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to article 7.3 of the Articles, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, the General Partner be and is hereby authorised to issue shares payable in cash or in kind (subject to the provisions of the Luxembourg Law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time) with or without issue premium, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall deem fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing Shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5. The new shares have been subscribed as follows:

- eleven thousand and one (11,001) newly issued Class B1 Shares have been subscribed for by Falcon Strategic Partners III, LP, a limited partnership incorporated in Delaware, having its registered office at *c/o* The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, acting through its general partner ("Falcon"), at the price of eleven thousand and one euro (EUR 11,001.-), it being understood that the aggregate holding of Class B1 Shares of Falcon amounts to thirty-five thousand (35,000) further to transfers of existing Class B1 Shares from other shareholders;

- two hundred eighty thousand (280,000) Class B1 Shares have been subscribed for by Vollin Holdings Limited, a company incorporated in the British Virgin Islands, having its registered office at Geneva Place, Waterfront Drive, PO Box 3469, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered number 1478005 ("Vollin"), at the price of two hundred eighty thousand euro (EUR 280,000.-);

- ninety-eight thousand (98,000) Class B1 Shares have been subscribed for by Inter Private Equity LTD, a company incorporated in the British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 4465, Wards Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands ("IKEA"), at the price of ninety-eight thousand euro (EUR 98,000.-);

- forty-two thousand (42,000) Class B2 Shares have been subscribed for by Falcon, at the price of forty-two thousand euro (EUR 42,000.-);

- sixty-three thousand (63,000) Class C Shares have been subscribed for by Anton Holdings Limited, a limited liability company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, JE4 9WVG, Jersey, and registered with the JFSC Companies Registry under number 108284 ("AHL") at the price of sixty-three thousand euro (EUR 63,000.-).

The shares subscribed have been paid up by contribution in cash. The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of four hundred ninety-four thousand and one euro (EUR 494,001.-) is allocated exclusively to the share capital. There is no issued premium.

As a result of the above capital increase, the article 7.2.1 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

“ **7.2.1.** The Company's issued share capital is set at five hundred twenty-five thousand and one euro (EUR 525,001.-), consisting of one (1) General Partner Share, four hundred twenty thousand (420,000) Class B1 Shares, forty-two thousand (42,000) Class B2 Shares, sixty-three thousand (63,000) Class C Shares, all of which having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euro (2,000.- EUR).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU

Mademoiselle Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil de gérance de l'associé-commandité-gérant (le Conseil) de la société Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.683, constituée par un acte passé devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand duché de Luxembourg, du 14 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 septembre 2011, dont les statuts ont été dernièrement modifiés le 12 août 2011 par un acte passé devant Maître Edouard Delosch susmentionné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'Associé Commandité) agissant en qualité d'associé commandité gérant de Anton Capital Entertainment, S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.727, constituée par un acte passé devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand duché de Luxembourg, du 14 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts ont été dernièrement modifiés le 12 août 2011 par un acte passé devant Maître Edouard Delosch susmentionné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré suite à la procuration qui lui a été donnée par Mr. Yvon Lauret, gérant B de l'Associé Commandité, autorisé à le faire suite aux résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil de l'Associé Commandité en date du 23 août 2011. Une copie d'un extrait du procès-verbal de cette réunion et de la procuration, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations comme suit:

1. Le capital souscrit de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par une (1) Action de Commandité et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions de Classe B1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Conformément à l'article 7.3.1 des statuts de la Société (les Statuts), le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), représenté par:

(i) un million deux cent mille (1.200.000) Actions de Classe B1;

(ii) cent vingt mille (120.000) Actions de Classe B2; et

(iii) cent quatre-vingt mille (180.000) Actions de Classe C;

ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action de chaque Classe.

3. Conformément aux résolutions adoptées à la réunion du Conseil au Luxembourg en date du 23 août 2011, le Conseil de l'Associé Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt quatorze mille et un euros (EUR 494.001,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à cinq cent vingt-cinq mille et un euros (EUR 525.001,-) par l'émission de:

- trois cent quatre-vingt neuf mille et une (389,001) Actions de Classe B1;

- quarante deux mille (42,000) Actions de Classe B2; et

- soixante-trois mille (63,000) Actions de Classe C
ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action de chaque Classe (les «Actions»).

4. Conformément à l'article 7.3 des Statuts, durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents Statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 7.3, l'Associé Commandité est autorisé par les présentes à émettre des actions payables en numéraire ou en nature (sous réserve des dispositions de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée) avec ou sans prime d'émission, à accorder des options de souscription des Actions et d'émettre tout autre titre convertible en Actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des Actionnaires/de l'Actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles Actions à émettre.

5. Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- onze mille et une (11.001) Actions de Classe B1 nouvellement émises ont été souscrites par Falcon Strategic Partners III, LP, une société constituée et existante sous les lois de Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité («Falcon»), pour un prix de onze mille et un euros (EUR 11.001,-), étant donné que la détention totale d'Actions de Classe B1 de Falcon s'élève à trente-cinq mille (35,000) suite aux transferts d'Actions de Classe B1 existantes des autres actionnaires;

- deux cent quatre-vingt mille (280.000) Actions de Classe B1 ont été souscrites par Vollin Holdings Limited, une société constituée et existante sous les lois des British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 1478005, ayant son siège social au Geneva Place, Waterfront Drive, PO Box 3469, Road Town, Tortola, British Virgin Islands («Vollin»), pour un prix de deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000,-);

- quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) Actions de Classe B1 ont été souscrites par Inter Private Equity LTD, une société constituée et existante sous les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au PO Box 4465, Wards Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands («IKEA»), pour un prix de quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 98.000,-);

- quarante-deux mille (42.000) Actions de Classe B2 ont été souscrites par Falcon, pour un prix de quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-);

- soixante-trois mille (63.000) Actions de Classe C ont été souscrites par Anton Holdings Limited, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, JE4 9WG, Jersey, et immatriculée auprès du JFSC Companies Registry sous le numéro 108284 («AHL»), pour un prix de soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-).

Les actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille et un euros (EUR 494.001,-) est entièrement alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7.2.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **7.2.1.** La Société a un capital social émis de cinq cent vingt-cinq mille et un euros (EUR 525.001,-), représenté par une (1) Action de Commandité, quatre cent vingt mille (420.000) Actions de Classe B1, quarante-deux mille (42.000) Actions de Classe B2 et soixante-trois mille (63,000) Actions de Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. VAUDE-PERRIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42111. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136858/196.

(110158400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

R3 Treatment Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.670.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.381.

Le gérant de classe B de la Société, Monsieur Michel E. RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

R3 Treatment Finance (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011136575/14.

(110158045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 64.658.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.376.

Le gérant de classe B de la Société, Monsieur Michel RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011136576/14.

(110158048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Piranha et Petits Poissons Rouges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 109.272.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en date du 08 février 2011:

- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jocelyn Van den Ende;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Gérald Tabutieux;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Yves Thommes;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Thibaut Andre;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur délégué de Monsieur Jocelyn Van den Ende;
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Joël Bouillon.

Les mandats d'Administrateurs et Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2014 de la société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011139734/20.

(110162058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

BBGP Finco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.508.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of September.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BBGP Odense Malta LIMITED, a private limited liability company with registered office at 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 38312, holder of four thousand fifty (4050) shares in the Company, hereby represented by Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 31 August 2011.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of BBGP Finco Lux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 117.508, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on 11th May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1667 on 04th September 2006 (the "Company");

II. That the 4050 (four thousand fifty) shares of the Company having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partner represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The sole shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The sole shareholder appoints Mr. Mark HATHERLY, born on November, 13th, 1965 in Auckland, New Zealand, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The sole shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the sole shareholder, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1.000,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BBGP Odense Malta LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit maltais, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38312, propriétaire de 4050 (quatre mille cinquante) parts sociales de la Société, ici représentée par Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à 3, Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 août 2011.

Le dite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'associée, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le représentée est l'associée unique de BBGP Finco Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117508, constituée suivant un acte du Maître Henri HEL-LINCKX, notaire alors résident à Mersch, en date du 11 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1667 en date du 04 septembre 2006 («la Société»)

II. que les 4050 (quatre mille cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. L'Associée, tel que représentée, déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
 2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
 3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
 4. Divers
- IV. que l'Associée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représenté se considéra dûment convoqué et déclara avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution:

L'associée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution:

L'associée décide de nommer Monsieur Mark HATHERLY, né le 13 novembre 1965 à Auckland, Nouvelle Zélande, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2011. Relation GRE/2011/3281. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136913/125.

(110158332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Dimant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.526.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011139427/10.

(110161271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Dreadnought Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dreadnought Investments Limited S.à r.l.

Référence de publication: 2011139428/10.

(110161747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Société Holding des Côtes Rouges S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.140.

Extrait des résolutions de rassemblée générale d'actionnaires

En date du 7 octobre 2011, l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Madame Sylvie Abtal-Cola, Monsieur Jean Claude Llense et Monsieur Alain Steichen avec effet immédiat.

- de renouveler le mandat de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2012 statuant sur les comptes pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011.

L'assemblée générale a également pris connaissance des changements d'adresse suivants:

- Monsieur Alain Steichen, 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg

- Monsieur Lex Benoy, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011140057/22.

(110161334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Finance BR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.618.

Par décision du Conseil de gérance du 3 octobre 2011, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil de gérance pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Fabrizio RON-DANELLI démissionnaire.

Luxembourg, le 11 OCT. 2011.

Pour FINANCE BR S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Fanny Marx

Référence de publication: 2011139484/17.

(110161865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Drill-Tech-Fondations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.887.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2011

L'Assemblée a nommé un nouvel administrateur en remplacement de Madame Fabienne BRUNO démissionnaire.

L'Assemblée a nommé:

Madame Ann VAN WAUWE, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'administratrice jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2011139429/15.

(110161567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Ratree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 116.853.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2011

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateurs de classe A, jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2016:

- Monsieur Bertrand Kirszbaum, né le 20/08/1973 à Genève (CH), employé privé, chemin de Carabot 31, CH-1233 Bernex

- Monsieur Jean-Marc Pasche, né le 22/12/1972 à Servion (CH), employé privé, ruelle des Chambres Chaudes 8, CH-1271 Grivins

Sont nommés au poste d'administrateurs de classe B jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2016, les administrateurs actuels à savoir Michaël Dandois, Antoine Meynial et Stéphane Warnier.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. La signature d'un seul administrateur de catégorie A ou B sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011139755/20.

(110161155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Dyadimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 134.729.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011139433/10.

(110161910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Europrop Luxembourg II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 32.155.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139443/9.

(110161858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

EuroPRISA Jersey Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.226.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enrico Baldan

Gérant

Référence de publication: 2011139444/11.

(110161291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

EECP I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 142.370,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 137.599.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EECP I S. à R.L.

Référence de publication: 2011139446/10.

(110161904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

EECP II S. à r.l., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: PLN 118.009,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.807.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EECF II S. à R.L.

Référence de publication: 2011139447/10.

(110161903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Elkin Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELKIN HOLDING S.A., SPF

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011139450/12.

(110161595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Européenne de Berri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.121.

En date du 23 septembre 2011, les actionnaires de la Société ont décidé de transférer le siège social de la société du
67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139470/11.

(110161755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Elkin Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELKIN HOLDING S.A., SPF

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011139451/12.

(110161598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Havsund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.709.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighth day of September.

Before us Maître SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Lars Spongberg, Partner, born in Bromma, Sweden, on December 28, 1945, residing at Linnégatan 92, SE-115 23 Stockholm, Sweden.

Hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of proxy given under private seal on September 6, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, private limited liability company, governed by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and the present articles of association.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, these shareholders may take appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole shareholder, he exercises the powers attributed to the general meeting of shareholders.

Art. 2. Definitions. “Articles” means these articles of association in their present form and as amended from time to time;

“Agreed Provision” means the amount to be allocated to a provision account as determined by the Board of Directors (conseil de gérance), acting reasonably, in order to ensure (i) the successful running of the business of the Company and, (ii) that sufficient funds are maintained according to the cycle of fund raising and consequent level of forecastable income and expenses of the Company;

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim financial statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles.

“Board of Directors (conseil de gérance)” has the meaning as set forth in Article 14;

“Cancellation Value Per Share” means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of shares;

“Class A Preferred Shares” means the preferred shares of class A and “Class A Preferred Share” means any of them;

“Class B Preferred Shares” means the preferred shares of class B and “Class B Preferred Share” means any of them;

“Class C Preferred Shares” means the preferred shares of class C and “Class C Preferred Share” means any of them;

“Class D Preferred Shares” means the preferred shares of class D and “Class D Preferred Share” means any of them;

“Class E Preferred Shares” means the preferred shares of class E and “Class E Preferred Share” means any of them;

“Class F Preferred Shares” means the preferred shares of class F and “Class F Preferred Share” means any of them;

“Class G Preferred Shares” means the preferred shares of class G and “Class G Preferred Share” means any of them;

“Class H Preferred Shares” means the preferred shares of class H and “Class H Preferred Share” means any of them;

“Class I Preferred Shares” means the preferred shares of class I and “Class I Preferred Share” means any of them;

“Class of Shares” means collectively all the classes of shares in issue at a given moment;

“Company” means the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) Havsund S.à r.l. governed by these Articles;

“Company Act” means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

“Director” means a member of the Board of Directors (conseil de gérance);

“Financial Year” has the meaning as set forth in Article 18;

“First Classes of Shares” means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

“General Shareholders’ Meeting” means any general meeting of the Shareholders of the Company;

“Interim Financial Statements” means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the interim attached notes of the Company;

“Last Class of Shares” means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

“Ordinary Shares” means the ordinary shares “Ordinary Share” means any of them;

“Shares” means the Shares of each class and “Share” means any of them;

“Shareholders” means the holders of Shares of any class and “Shareholder” means any of them;

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the Board of Directors (conseil de gérance) taking and approved by the General Shareholders’ Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders’ Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. The Company’s name is Havsund S.à r.l..

Art. 4. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg sanctioned by special resolution of the shareholders approving the amendment of the Company’s articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors (conseil de gérance).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 7. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 9. The subscribed capital of the Company is set at Fifty-Seven Thousand Five Hundred Euro (EUR 57,500) divided into:

- One Hundred Twenty-Five (125) Ordinary Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Fifty (50) Class A Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Fifty (50) Class B Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Fifty (50) Class C Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Fifty (50) Class D Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Fifty (50) Class E Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Fifty (50) Class F Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Fifty (50) Class G Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Fifty (50) Class H Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Fifty (50) Class I Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- All with a nominal value of One Hundred Euro (EUR 100) per Share.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by special resolution of the shareholders approving the amendment of the Company's Articles.

In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 10. Each Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights pro rata to his shareholding. Except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Company Act, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 11. The shares are freely transferable between the shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless approved by special resolution of the shareholders.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Act.

A share cannot be held by joint owners. Each share has one owner.

Art. 12. The Company may repurchase its shares under due observance of the provisions of the Company Act.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders having a voting right to be casted at a General Shareholders' Meeting, (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date") provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Preferred Shares;
- (ii) Class H Preferred Shares;
- (iii) Class G Preferred Shares;
- (iv) Class F Preferred Shares;
- (v) Class E Preferred Shares;
- (vi) Class D Preferred Shares;
- (vii) Class C Preferred Shares;
- (viii) Class B Preferred Shares; and
- (ix) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the subscribed share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (*pro rata* to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Directors (*conseil de gérance*) and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Companies Act.

The Total Cancellation Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the Board of Directors (*conseil de gérance*) shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the subscribed share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 13. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the subscribed share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation of Article 12; (ii) any increase in the subscribed share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Management

Art. 14. The Company is managed by at least three (3) Directors (*gérants*) who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by ordinary shareholders resolution, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors (gérants) are appointed for an undetermined period. The Directors (gérants) may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Director (gérant), the Directors (gérants) constitute a Board of Directors (conseil de gérance). Any Director (gérant) may participate in any meeting of the Board of Directors (conseil de gérance) by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. In any case the board meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of Directors (gérants) attending in person. The chairperson must physically attend the board meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors (gérants) may be represented at meetings of the board by another Director (gérant).

Written notice of any meeting of the Board of Directors (conseil de gérance) must be given to the Directors (gérants) twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each Director (gérant) in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors (conseil de gérance).

The general meeting of shareholders may decide to appoint Directors (gérants) of two different classes, being class A Directors (gérants) and class B Directors (gérants). Any such classification of Directors (gérants) shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors (gérants) be identified with respect to the class they belong.

All resolutions of the Board of Directors (conseil de gérance) are validly taken only by the approval of all of the Directors (gérants) of the Company. If a unanimous resolution cannot be reached, the proposal shall be postponed and the Board of Directors (conseil de gérance) shall have a new board meeting three calendar weeks later. If a unanimous resolution cannot be reached at that meeting, the proposal cannot be adopted.

The Board of Directors (conseil de gérance) may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Directors' (gérants) resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Director (gérant). However, written resolutions should only be used in emergency situations where a physical board meeting cannot be convened within the applicable time.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Director (gérant), and in the case of a Board of Directors (conseil de gérance) by the joint signature of all of the Directors (gérants), provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Directors (gérants) (namely class A Directors (gérants) and class B Directors (gérants) the Company will only be validly bound by the signatures of all Class A Directors (gérants) and all Class B Directors (gérants) signing together. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Director (gérant) (if there is only one) or as the case may be the Board of Directors (conseil de gérance) all of the Directors (gérants) and, in the event of classes of Directors (gérants), by all Class A Directors (gérants) and all Class B Directors (gérants) signing jointly.

The Company will be bound by the joint signature of all Directors (gérants). However, for payments not exceeding EUR 40,000 (up to a total of EUR 50,000 per year on an aggregated basis), the Company will be bound by the joint signature of two Directors (gérants).

Art. 15. A Director (gérant) does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly carried out by him on behalf of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders' decisions

Art. 16. Shareholders' decisions are made at shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number less is than twenty-five.

In that case, each shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, and vote in writing, sent by ordinary mail, electronic mail or telefax.

Shareholders may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Shareholders' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of a Director (gérant) of the Company.

Art. 17. An ordinary resolution is validly adopted when passed by the shareholders of the Company entitled to vote at a general meeting and whose shares represent more than 50% of the issued share capital.

A special resolution is validly adopted when passed by the shareholders of the Company entitled to vote at a general meeting and whose shares represent at least 75% of the issued share capital.

If a quorum is not present at the first meeting, a second shareholders' meeting will be convened and notice of the second meeting of shareholders are immediately sent by registered letter to the shareholders.

At this second meeting, decisions will be taken by the majority of voting shareholders regardless of whether the majority of the issued share capital is represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors (conseil de gérance) may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers attributed to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the Company Act on the private limited liability companies ("sociétés à responsabilité limitée").

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the Directors (gérants) are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 19. Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a list of all assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Director(s) (gérant(s)) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 20. Each shareholder may inspect at the head office the list of assets, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital. The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued capital. The excess is distributed among the shareholders.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class I Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Preferred Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder

of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Preferred Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Directors (gérants) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Directors (gérants) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

The share premium account may be distributed to the shareholders provided it is sanctioned by ordinary resolution of the shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is sanctioned by ordinary resolution of the shareholders.

Winding-up - Liquidation - Reimbursement

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by ordinary shareholders resolution which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 21 hereof.

Art. 23. The par value and issue premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and I Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares, the holders of Class H Preferred Shares and I Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and issue premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

Applicable law

Art. 24. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Mr Lars Spongberg, represented as stated here above, declares to subscribe the Shares and to fully paid up such Shares by a contribution in cash.

The Shares representing the subscribed share capital are subscribed by Mr. Lars Spongberg, represented as stated here above, as follows:

Subscriber	Number and Class of Shares in the Company of EUR 100 each	Share Premium linked to Class of Shares	Total subscription value
Mr Lars Spongberg	125 Ordinary Shares	-	EUR 12,500
	50 Class A Shares	-	EUR 5,000
	50 Class B Shares	-	EUR 5,000
	50 Class C Shares	-	EUR 5,000
	50 Class D Shares	-	EUR 5,000
	50 Class E Shares	-	EUR 5,000
	50 Class F Shares	-	EUR 5,000
	50 Class G Shares	-	EUR 5,000
	50 Class H Shares	-	EUR 5,000
	50 Class I Shares	-	EUR 5,000
Total	<u>575 Shares</u>	-	<u>EUR 57,500</u>

The appearing person declared that the Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Directors (gérants) for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Wilhelmina von Alwyn-Steennis, lawyer, born in Rotterdam on August 29, 1967, with professional address at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA;

and

Mr Klas Tikkanen, Chief Financial Officer, born in Addis Abeba on December 7, 1970, residing at 10 Bielkevägen, 182 63 Djursholm, Sweden.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Lars Spongberg, associé, né à Bromma, Suède, le 28 décembre 1945, résidant au 92 Linnégatan, SE-115 23 Stockholm, Suède.

Ici représenté par Mme Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 6 septembre 2011.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le Notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société privée à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les Associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des Associés.

Art. 2. Définitions. «Statuts» signifie les présents statuts dans leur présente forme tels que modifiés de temps en temps;

«Provision Conventionnelle» signifie le montant à allouer à un compte de provision tel que déterminé par le conseil de gérance, agissant raisonnablement, afin de s'assurer (i) de l'exploitation prospère de la Société et (ii) que des fonds suffisants soient maintenus selon le cycle de levée de fonds et du niveau conséquent des revenus et dépenses prévisibles de la Société.

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient droit à des distributions de dividendes en application des Statuts, augmenté (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par du montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à racheter / annuler mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) toutes sommes placées en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Lorsque:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (y compris les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts.

«Conseil de Gérance» a la signification telle que déterminée à l'Article 14;

«Valeur d'Annulation par Parts Sociales» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation à appliquer à la classe de parts sociales à racheter et annuler par le nombre de Parts Sociales en circulation dans ladite classe de parts sociales;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifie les parts sociales préférentielles de classe A et «Part Sociale Préférentielle de Classe A» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifie les parts sociales préférentielles de classe B et «Part Sociale Préférentielle de Classe B» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifie les parts sociales préférentielles de classe C et «Part Sociale Préférentielle de Classe C» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifie les parts sociales préférentielles de classe D et «Part Sociale Préférentielle de Classe D» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifie les parts sociales préférentielles de classe E et «Part Sociale Préférentielle de Classe E» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifie les parts sociales préférentielles de classe F et «Part Sociale Préférentielle de Classe F» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifie les parts sociales préférentielles de classe G et «Part Sociale Préférentielle de Classe G» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifie les parts sociales préférentielles de classe H et «Part Sociale Préférentielle de Classe H» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe I» signifie les parts sociales préférentielles de classe I et «Part Sociale Préférentielle de Classe I» signifie chacune d'entre-elles;

«Classe de Parts Sociales» signifie collectivement toute les classes de parts sociales en circulation à un moment donné;

«Société» signifie la société à responsabilité limitée Havsund S.à r.l. régie par les présents Statuts;

«Loi sur les Sociétés Commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps en temps;

«Gérant» signifie un membre du Conseil de Gérance;

«Exercice Social» a la signification telle que décrite à l'Article 18;

«Premières Classes de Parts Sociales» signifie, à un moment donné, la ou les classe(s) de Parts Sociales, autre(s) que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des Associés de la Société;

«Relevés Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le compte de profits et pertes intérimaires et les notes aux comptes intérimaires de la Société;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique qui est toujours en émission un moment donné;

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de chaque classe et «Part Sociale» signifie chacune d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie chacun d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance déterminé et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base des Relevés Financiers Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal au Montant Disponible total au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées à moins qu'autre chose ne soit décidé par l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 3. La dénomination de la société est Havsund S.à r.l..

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et

d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution spéciale des Associés approuvant la modification des statuts de la Société.

L'adresse du siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil de Gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 6. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 7. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 9. Le capital souscrit de la Société est fixé à Cinquante-Sept Mille Cinq Cents Euro (EUR 57.500) divisé en:

- Cent Vingt-Cinq (125) Parts Sociales Ordinaires, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes A, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes B, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes C, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes D, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes E, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes F, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes G, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes H, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes I, entièrement souscrites et intégralement libérées;

Chacune d'une valeur nominale de Cent Euro (EUR 100) par Part Sociale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) sous forme d'un dividende ou de fonds affectés à la réserve légale.

Art. 10. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents Statuts, chaque Part Sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 11. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

La cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 12. La Société peut racheter ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote, à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord de tous les détenteurs de Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe d'Actions le nombre d'Actions destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entièreté d'une Classe Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- (ii) Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- (iii) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- (iv) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- (v) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- (vi) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- (vii) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- (viii) Parts Sociales Préférentielles de Classe B; et
- (ix) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;

Dans le cas d'une réduction du capital social souscrit, par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une entière Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit aux détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) à une portion du Montant Total d'Annulation telle que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale au regard de la Classe de Parts Sociales à racheter, et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses Parts Sociales selon les règles ci-dessus prescrites suivant les prescriptions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le Montant Total d'Annulation deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Total d'Annulation, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés en vue de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Art. 13. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décisions de l' / des Associé (s) prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prescrites par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi sur les Sociétés Commerciales pour toutes modifications aux Statuts, étant entendu que (i) toute réduction du capital social souscrit de la Société sera uniquement permise en conformité avec le rachat et l'annulation prévue à l'Article 12, (ii) toute augmentation du capital social souscrit (a) sera faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales alors restante et (b) devra entraîner pour chaque Associé une participation proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors restante; (iii) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Classe Parts Sociales résultant de la division et (iv) chaque combinaison ou rassemblement de Classe de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associés des anciennes Classes de Parts Sociales une participation proportionnelle dans la nouvelle Classe de Parts Sociales fusionnée.

Gérance

Art. 14. La Société est gérée par au moins trois (3) Gérants, Associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une résolution ordinaire des Associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un Conseil de Gérance. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Dans tous les cas, toutes les réunions de Conseil de Gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des Gérants qui assistent en personne. Le président de la réunion doit assister en personne à la réunion. La

participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre Gérant.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance devra être donnée au Gérant au moins vingt-quatre heures au moins avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des Associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises uniquement par un vote favorable de l'ensemble des Gérants de la Société. Si une résolution unanime ne peut être atteinte, la proposition sera reportée et le Conseil de Gérance devra tenir une nouvelle réunion du conseil trois semaines calendaires plus tard. Si une résolution unanime ne peut être atteinte à cette réunion, la proposition ne peut être adoptée.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites. Les résolutions écrites peuvent être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peut être signée en un nombre de documents circulaires et sur des documents circulaires séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des Gérants, en ce et y compris les résolutions circulaires, pourront être valablement certifiées ou un extrait pourra être émis sous une signature individuelle d'un Gérant. Cependant, les résolutions écrites doivent seulement être utilisées en situation d'urgence lorsqu'une réunion en personne du conseil ne pourra être convoquée en temps utile.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul Gérant, en cas de Gérant unique et en cas d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de l'ensemble des Gérants, étant entendu cependant que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature de l'ensemble des Gérants de classe A et de l'ensemble des Gérants de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou l'ensemble des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par l'ensemble des Gérants de classe A et l'ensemble des Gérants de classe B signant conjointement.

La Société sera engagée par la signature de l'ensemble des Gérants. Cependant, pour les paiements n'excédant pas quarante-mille euros (EUR 40.000) (jusqu'à un montant de 50.000 par an sur une base globale), la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 15. Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des Associés

Art. 16. Les décisions des Associés sont prises en assemblées des Associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées n'est pas obligatoire tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Les Associés pourront également, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites. Les résolutions écrites pourront être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des Associés, y compris les résolutions écrites, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle d'un Gérant de la Société.

Art. 17. Les résolutions ordinaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentent plus de 50% du capital social.

Les résolutions spéciales ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentent plus de 75% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée et un avis de convocation à la seconde assemblée des Associés sera immédiatement envoyé par lettre recommandée à l'ensemble des Associés.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des Associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera de temps en temps.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la Section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et Associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés ensemble avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social. Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Après allocation à la Réserve Légale, les Associés détermineront comment le surplus du profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entièreté ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reporté, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- En premier lieu, les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par eux;

- Les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe B détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe C détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe D détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe E détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe F détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe G détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe H détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entièreté de la dernière Classe de Parts Sociales (en ordre alphabétique c'est-à-dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe I) auront été rachetées et annulées en application de l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement la Classe de Parts Sociales Préférentielles de Classe H).

Dans le respect des conditions (éventuellement) fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et en conformité avec les présentes dispositions, les Gérants peuvent payer un acompte sur dividende aux Associés. Les Gérants détermineront le montant et la date du paiement desdits acomptes sur dividende.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés pour autant que ce soit approuvé par une résolution d'une assemblée ordinaire. Tout montant du compte de prime d'émission peut être alloué au compte réserve légale pour autant que ce soit approuvé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par résolution ordinaire de l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après apurement de toutes les dettes et charges contre la Société, incluant les frais de liquidation, les produits nets de liquidation sont distribués aux Associés de manière, sur une base totale, à atteindre le même résultat économique qu'une distribution exécutée sur base des règles applicables aux distributions de dividendes de l'Article 21 ci-dessus.

Art. 23. La valeur nominale et la prime d'émission payées en faveur des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, des Parts Sociales Préférentielles de Classe B, des Parts Sociales Préférentielles de Classe C, des Parts Sociales Préférentielles de Classe D, des Parts Sociales Préférentielles de Classe E, des Parts Sociales Préférentielles de Classe F, des Parts Sociales Préférentielles de Classe G, des Parts Sociales Préférentielles de Classe H et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I, seront payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H et aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I, respectivement, en priorité au paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Loi applicable

Art. 24. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

M. Lars Spongberg, représenté comme dit ci-dessus déclare souscrire aux Parts Sociales et d'intégralement libérer lesdites Parts Sociales par apport en numéraire.

Les Parts Sociales représentant le capital social souscrit sont souscrites par M. Lars Spongberg, représenté comme dit ci-dessus, comme suit;

Souscripteur	Nombres et Classes de Parts Sociales dans la Société de EUR 100 chacune	Prime d'émission liée aux Classes de Parts Sociales	Valeur totale de souscription
M Lars Spongberg	125 Parts Sociales Ordinaires	-	EUR 12.500
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	-	EUR 5.000
Total	575 Parts Sociales	-	EUR 57.500

La personne comparante déclare que les Parts Sociales ont été entièrement payées en numéraire et que la Société a à disposition un montant total de Cinquante-Sept Mille Cinq Cents Euro (EUR 57.500,-), preuve en a été donnée au Notaire soussigné qui acte expressément cette déclaration.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents Euro (EUR 1.600,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées Gérants pour une durée indéterminée

Mme Noëlla Antoine, expert comptable, née à Saint-Pierre le 11 janvier 1969, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Mme Ingrid Moinet, expert comptable, née à Bastogne le 5 décembre 1975, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Mme Wilhelmina von Alwyn-Steennis, avocate, née à Rotterdam le 29 août 1967, dont l'adresse professionnelle se situe au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA;

Et

M Klas Tikkanen, directeur financier, né à Addis Abeba le 7 décembre 1970, résident au 10 Bielkevägen, 182 63 Djursholm, Suède.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2011. LAC/2011/40367. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136402/763.

(110157852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Elkin Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELKIN HOLDING S.A., SPF

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011139452/12.

(110161600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Energy Luxembourg CCAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139454/9.

(110161931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Essonne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trevières.
R.C.S. Luxembourg B 49.104.

Le bilan et l'annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139462/10.

(110161400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Fondamenta Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.134.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONDAMENTA PRIVATE EQUITY SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2011139493/11.

(110161671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Essonne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trevières.
R.C.S. Luxembourg B 49.104.

Le bilan et l'annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139463/10.

(110161455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Euro-Connect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 2, Op der Heed.
R.C.S. Luxembourg B 47.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Euro-Connect S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011139465/13.

(110161252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Eurofinance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 54.520.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011139466/10.

(110161402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Eurofinance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 54.520.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué est acceptée:

2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011139467/15.

(110161488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Executive Search Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 83.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Executive Search Company S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011139471/13.

(110161262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Repc 31 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 174.550,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 126.175.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011140033/19.

(110161951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

H.T.A.S. S.A., High Tech Automation Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 62.591.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 27 mai 2011:

- L'Assemblée accepte la démission de NG Forum Business S.A. de son poste de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée décide de nommer la société FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION Sàrl, en abrégé FISCOGES Sàrl, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass, enregistrée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B61071 comme commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2010 de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011139568/17.

(110162064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Hockney Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.180.

—
EXTRAIT

En date du 15 juillet 2011, M. Vincenzo Costanzelli a démissionné de son poste de gérant.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139551/12.

(110162125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Hockney Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.489.

—
EXTRAIT

En date du 15 juillet 2011, M. Vincenzo Costanzelli a démissionné de son poste de gérant B.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139552/12.

(110162124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Hair & Style Walfer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4936 Bascharage, 19A, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 139.786.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011139554/13.

(110161360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Harvey Weston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1863 Luxembourg, 11, Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 78.827.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011139555/10.

(110161572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Harvey Weston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.827.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011139556/10.

(110162027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Harvey Weston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.827.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011139557/10.

(110162028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Hawe-Lux-Türen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.716.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.10.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011139558/12.

(110161722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Lieb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIEB S.A.

Bruno BLOCH

Président et Membre du Directoire

Référence de publication: 2011139609/12.

(110161761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

HBLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 26, rue Rabatt.

R.C.S. Luxembourg B 124.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour compte de HBLT S.A.
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2011139559/13.

(110161266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

HBPM Real Estate S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.925.

—
EXTRAIT

La société Luxembourg Management Company (LMC) Group S.A. dénonce, avec effet au 30 septembre 2011, le siège social de la société HBPM Real Estate S.A. sis au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et enregistrée au près du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n°B141925.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour Luxembourg Management Company (LMC) Group S.A.

Référence de publication: 2011139560/13.

(110161729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

HERR Fleischbearbeitungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.080.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139562/10.

(110161641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Menolly Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.158.

—
Conformément aux résolutions prises en date du 22 septembre 2011, le conseil de gérance a décidé,

- de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

L'adresse de l'associé unique, Menolly Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée inscrite auprès du registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122732, a changé et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg.

Les adresses professionnelles d'Alan Dundon et Marie-Catherine Brunner, gérants de catégorie B, ont changé et se trouvent dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011139644/18.

(110161800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.
